

/VS

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N°94-159 du 31 Mai 1994

portant abrogation du Décret N°82-127
du 15 Avril 1982 portant nomination
de Monsieur AMOUZOU Eké Gilbert en
qualité de Directeur des Chiffres et
des Télégrammes.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N°80-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Décision N°91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU le Décret N°94-134 du 06 Mai 1994 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N°94-158 du 27 Mai 1994 chargeant Monsieur Désiré VIEYRA, Ministre d'Etat à la Présidence de la République, Chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale et de la Défense Nationale de l'intérim du Chef de l'Etat ;
- VU le Décret N°82-127 du 15 Avril 1982 portant nomination du Camarade AMOUZOU Eké Gilbert en qualité de Directeur des Chiffres et des Télégrammes ;
- SUR Décision du Conseil des Ministres en sa séance du 25 Mai 1994 ;

D E C R E T E :

Article 1er. - Sont et demeurent abrogées les dispositions du Décret N°82-127 du 15 Avril 1982 portant nomination de Monsieur AMOUZOU Eké Gilbert en qualité de Directeur des Chiffres et des Télégrammes.

.../...